

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CERCLE MIXTE DE GENDARMERIE
Caserne Garin 107 rue d'Elbeuf 80000 AMIENS

CCTP CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
LOT MENUISERIES INTERIEURES PLATRERIE

PHASE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - DCE – SEPTEMBRE 2026

Maitrise d'ouvrage	Région de Gendarmerie Hauts de France – Division de l'appui opérationnel – Bureau de l'immobilier et du logement – Caserne Sénépart 201 Bd de Mons – Villeneuve d'Ascq – BP 187 – 59018 LILLE cedex
Maitrise d'œuvre	DSA architectes – 213 bd de la Liberté 59000 LILLE SIRETEC INGENIERIE – 15 av. Archimède 02100 SAINT QUENTIN AC2R BET cuisine – 3 bis du petit Robinson 78350 JOUY EN JOSAS SERGA acoustique – 71 rue Desnouettes 75015 PARIS

A – MENUISERIE INTERIEURE BOIS 4
1.1 DISPOSITIONS GENERALES ET DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE 4
1.01 : OBJET 4
1.02 : CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX 4
1.03 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - DOCUMENTS DE BASE 5
1.04 : EXIGENCES TECHNIQUES 7
1.05 : QUINCAILLERIE - SERRURES 9
1.06 : PAREMENTS DE FINITION 9
1.07 : RECEPTION DES SUPPORTS 9
1.08 : PROTECTION DES OUVRAGES 9
1.09 : PORTES COUPE FEU 9
1.10 : COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS DE METIERS 10
1.11 : NETTOYAGE 10
1.12: ECHANTILLONS 10
1.13 : CHOIX DES MATERIAUX PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE ET LA MAITRISE D'OEUVRE 10
1.14 : CONTROLE DES OUVRAGES 10
1.15 : CONTRAINTE DU SITE 10
1.16 : INSTALLATION DE CHANTIER - COMPTE PRORATA 10
1.17 : SECURITE CHANTIER 10
1.18 : SECURITE DES TRAVAILLEURS 10
1.2 MENUISERIE INTERIEURE 11
1.2.1 Portes 80 PL 11
1.2.2 Portes 90 PL 11
1.2.3 Portes 90 PL classement EI 30 11
1.2.4 Portes 140 PL classement EI 30 11
1.2.5 Portes 140 PL classement EI 30 + oculus 11
1.2.6 Portes 140 PL vitrées classement EI 30 – asservissement – simple action 11
1.2.7 Portes 140 PL vitrées classement EI 30 – asservissement – double action 12
1.2.8 Butoirs de portes 12
1.2.9 Portes 90 PL stratifié compact 12
1.2.10 Escalier droit salle à manger 12
1.2.11 Main courante escalier 13
1.2.12 Affichage 13
1.2.13 Coffres d'habillage conduites verticales 13
1.2.14 Trappes accès réseaux 13
1.2.15 Signalétique règlementaire 13
1.2.16 Plans d'évacuation 13
1.3 PLATRERIE ISOLATION ZONE VESTIAIRES, CUISINE et SALLES A MANGER : 15
1.3.1 Doublage mural hydro + isolation thermique en façade 15

1.3.2 Cloisons de 100 parement hydro 15
1.3.3 Cloisonnement EI 60 autour de l'escalier central 15
1.3.4 Soffite horizontale 16
1.3.5 Faux plafonds hygiène en dalles 16
1.3.6 Faux plafonds hygiène en dalles pose cachée 16
1.3.7 Faux plafonds BA 13 EI 60 escalier central 16
1.3.8 Trappes 16
1.4 PLATRERIE ISOLATION ZONE BAR et RESERVE R-1 16
1.4.1 Suppression doublages et plafonds existants 17
1.4.2 Doublages thermiques muraux 17
1.4.3 Reprises de plâtrerie 17
1.4.4 Soffite horizontale 17
1.4.5 Faux plafonds hygiène en dalles pose cachée 17
1.4.6 Faux plafonds BA 13 EI 60 réserve 17
1.4.7 Trappes 17
1.5 PLATRERIE ISOLATION ZONE WC R-1 18
1.5.1 Doublages mural hydro + isolation thermique en façade 18
1.5.2 Cloisons de 72 parement hydro 18
1.5.3 Reprises de plâtrerie 18
1.5.4 Séparatifs urinoirs 18
1.5.5 Faux plafonds hygiène en dalles 18

A – MENUISERIE INTERIEURE BOIS

1.1 DISPOSITIONS GENERALES ET DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE

1.01 : OBJET

Les travaux du présent lot ont pour objet l'exécution des travaux de MENUISERIE INTERIEURE BOIS et de PLATRERIE pour le Cercle Mixte de Gendarmerie d'Amiens.

1.02 : CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX

1.02.1 Consistance des travaux

Les travaux du présent lot comprendront :

Les blocs portes ordinaires, pare flamme et coupe feu,
Les portes vitrées intérieures,
Les serrures,
Les châssis vitrés,
Les portes de gaines techniques ou de placards techniques,
Les coffres d'habillage verticaux des gaines ou descentes d'eau pluviales,
Les coffres d'habillage des gaines de ventilation,
Les caissons et patères,
Les tableaux d'affichage,
Les bancs fixes,
Les stores intérieurs,
Les plaques signalétiques,
Les cloisons séparatives,
Les contrecloisons de doublage,
Les faux plafonds,
Autres ouvrages au CCTP.
Ainsi que toutes prestations de menuiseries intérieures bois et plâtrerie nécessaires à la parfaite terminaison des ouvrages, prévues ou non au présent CCTP,

1.02.2 Plans d'exécution des Travaux

L'entreprise a à sa charge
Les P.E.O. (Plans d'exécution des ouvrages),
Carnets de détails des ouvrages,
Les notes de calcul,
Pour tous les ouvrages, l'entrepreneur du présent lot établira, en conformité avec toutes les pièces du marché, les plans d'ensemble et plans de détail nécessaires à l'exécution de ceux-ci,
Les différents plans préciseront les emplacements et dimensions des menuiseries, ainsi que les types de fixations utilisées, les dimensions et emplacements des trous de scellement, l'emplacement des douilles à mettre en place par le lot Gros Œuvre et Charpente Bois, etc.
Les plans et détails d'exécution devant recevoir l'accord du Maître d'œuvre avant toute mise en fabrication. Ils seront transmis aux entreprises concernées par le titulaire du présent lot, au cours des rendez-vous de chantier, et ce après approbation du Maître d'œuvre.
Fourniture d'échantillons et prototypes,
L'ensemble sera à faire approuver par le Fabricant,
La notice technico-commerciale des produits à mettre en œuvre et notamment en ce qui concerne :

Les DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés),…

1.02.3 Frais à inclure dans les prix de l'entreprise

Seront inclus dans les prix unitaires tous les frais afférents à :

Le traçage et l'implantation des Ouvrages du présent lot,
Les frais d'Installation de chantier et de Compte inter entreprise.
Locations d'engins taxes, frais annexes et toutes sujétions nécessaires pour un parfait et complet achèvement des ouvrages,
Les traitements insecticides et fongicides des bois avec des produits ayant reçu un agrément ou avis technique de la part du C.S.T.B.,
La fabrication en atelier ou éventuellement la fourniture, le transport à pied d'oeuvre, le stockage aux risques et périls de l'entreprise,
La pose et la fixation des ouvrages, ainsi que tous ouvrages de protection pendant la durée des travaux,
L'enlèvement des protections à l'issue des travaux,
Les scellements et calfeutrements divers,
La fourniture et mise en place de joints d'étanchéité,
La fourniture et la pose des cloisons et doublages conformément aux prescriptions minimales des D.T.U.,
Fourniture et prestations annexes indispensables pour une exécution conforme aux documents de référence,
Le montage et l'acheminement des matériaux,
Echafaudages (avec droit sans frais pour les autres Entrepreneurs), engins et appareils nécessaires à l'exécution des travaux,
Frais de brevet, de marques, ou modèles déposés,
Frais de contrôle et essais sur site,
L'évacuation des emballages, gravois et déchets provenant des travaux,
Le nettoyage au fur et à mesure de l'avancement des travaux et l'entretien jusqu'à la réception des travaux,
Les frais liés à la gestion des interfaces avec les autres lots,
Tous les dispositifs de sécurité suivant la législation du travail et demande du SPS,…

1.03 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - DOCUMENTS DE BASE

Les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et conformes aux normes, règlements, DTU en vigueur.
Toutes les normes AFNOR inhérentes aux matériaux, entrant dans la composition des ouvrages du présent lot sont applicables.
Tout matériau ou procédé non traditionnel, doit avoir reçu l'avis du C.S.T.B. confirmé par un agrément du G.E.C.O.
Les dispositions préconisées dans la description des ouvrages qui va suivre ne peuvent se substituer aux prescriptions officielles.
Les ouvrages devront être exécutés conformément aux règles techniques en vigueur à la date de signature du marché et, notamment :

1° - Les Documents Techniques Unifiés (D.T.U.)

Les Documents Techniques Unifiés, avec les Cahiers des Clauses Spéciales des D.T.U., et plus particulièrement :
D.T.U n° 20.1 : Conception des murs
D.T.U n° 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre
D.T.U n° 25.31 : Cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses
D.T.U n° 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre.
D.T.U n° 25.42 : Ouvrages de doublages.

D.T.U. 31.1 : Charpentes et escaliers en bois
D.T.U. 36.1 : Menuiserie en bois
D.T.U. 39 : Travaux de miroiterie, vitrerie
D.T.U. 51.1 : Parquets massifs et contre collés
D.T.U. 51.2 : Parquets collés
D.T.U. 51.3 : Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois
Aux avis techniques des fabricants.
Aux cahiers des clauses techniques du C.S.T.B.

2° - Les Normes Françaises de l'A.F.N.O.R.:
Aux règles de calcul, Avis techniques, Documents Techniques Unifiés et Normes françaises non inclus dans le REEF.
Aux règles ou recommandations professionnelles (Cahier des Charges).
Aux marques de qualité et Label.
Classe B et notamment :
Verre : NF B 32.002 et NF B 32.003
Bois : NF B 50.001 à NF B 54.172
Panneaux de fibres : NF B 54.050
Panneaux de particules : NF B 51.100
Classe P bâtiment et notamment :
P01 - Dimensions des Constructions : NFP 01-001 à NF P 01-101
P20 - Généralités : NF P 20-102 à NF P 20-401
P23 - Menuiserie en bois : NF P 23-101 à NF P 23-502
P78 - Vitrerie, miroiterie : NF P 78-101 à NF P 78-455
P85 - Joints : NF P 85-102 et NF P 85-304
P91 - Constructions diverses et notamment handicapés physiques : NF P 91-201
Classe X et notamment :
Présentation du bois dans la construction : X40-500
Aux règles de calcul, Avis techniques, Documents Techniques Unifiés et Normes françaises non inclus dans le REEF.
Aux règles ou recommandations professionnelles (Cahier des Charges).
Aux marques de qualité et Label.

3° - Codes et règlements :
Code de l'Urbanisme.
Code de la Construction et de l'Habitat :
Art.L.111.1 à L.111.3 : Dispositions applicables à tous les bâtiments.
Art.L.111-7 et suivants : Construction des Bâtiments - Personnes handicapées.
Art.R.111-23 : Caractéristiques acoustiques
Art.R.111.1 à R.121.7 : Sécurité et protection contre l'incendie.

Code du travail, et notamment :
Art.L231.1 : établissement soumis aux dispositions concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.
Art.R.232.1 : dispositions générales concernant l'aménagement des lieux de travail.
Art.R.232.12 et suivants : Prévention des incendies – Evacuation.
Installations sanitaires.

Code de santé publique.
Règles sanitaires.
Règlement sanitaire départemental
Règlement de sécurité.

4° - Textes législatifs :

Lois :

Du 19 juillet 1976 : Installations classées pour la protection de l'environnement.
Nouvelle réglementation acoustique.

Décrets.

Arrêtés et circulaires :

Arrêté du 04 novembre 1975 relatif à l'utilisation des matériaux de synthèse.

5° - Directives Européennes :

N° 90-270, CEE du 29 mai 1990 : Information et formation des travailleurs sur la santé et la sécurité liées à leur poste de travail.

6° - Texte concernant les personnes à mobilité réduite :

Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation. (JO du 18 mai 2006).
Arrêté du 17 mai 2006 relatif aux caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la construction et de l'aménagement des bâtiments d'habitation. (JO du 18 mai 2006).
Arrêté du 1er août 2006, fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-18 à R111.18-7 du code de la construction et de l'habitation relative à l'accessibilité aux personnes handicapés des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction. (JO du 24 août 2006).

7° - Règles RT 2012 :

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009, de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement.
Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
Décret n° 2010-1269 du 26 octobre 2010
Textes réglementaires et méthode de calcul Th-C-E.

8° - Sismicité :

Les cloisons de masse surfacique > 25 kg/m² ou de hauteur > 3,5m devront être conçues et réalisées dans le respect des réglementations parasismiques en vigueur et des DTU ou recommandations professionnelles précisant les dispositions techniques associées.

1.04 : EXIGENCES TECHNIQUES

Les menuiseries seront exécutées en bois d'essence et de catégories indiquées dans la description détaillée des ouvrages.
Les ouvrages annexes seront réalisés en produits dérivés du bois tels que : panneaux de fibres ou de particules de bois agglomérés : en l'absence de Normes définissant ces matériaux, il sera nécessaire de se référer aux spécifications du C.S.T.B.
Panneaux de contre plaqué : le classement d'aspect des faces et des rives à prendre en compte sera le suivant :
- Classe A : Face destinée à rester visible ou à être vernie.
- Classe I : Face destinée à être peinte.

Les profils ensembles fabriqués seront étudiés en fonction des sollicitations qu'ils auront à recevoir et éventuellement de la vitrerie dont ils seront équipés. Les assemblages devront être conformes aux spécifications minimales des D.T.U.

Tous les bois recevront obligatoirement une protection fongicide et insecticide par trempage. L'entreprise produira le certificat de traitement des bois précisant la nature du produit utilisé et son mode d'application.

Fabrication des cloisons

Elle fera l'objet d'un contrôle régulier comportant les vérifications de précision dimensionnelle, de poids et de résistance à la flexion. La fabrication des éléments sera conduite conformément aux indications contenues dans les extraits techniques, ainsi que dans les décisions d'agrément.

Stabilité

Les cloisons et doublages, quelle que soit leur hauteur, devront satisfaire aux essais de stabilité prévus dans les P.V d'agrément.

Isolation acoustique et thermique

Les coefficients d'isolation acoustique et thermique obtenus par l'ensemble des composants de cloisons ou de revêtements doivent être conformes aux résultats des P.V d'agrément. Les produits utilisés pour tous les isolants doivent avoir les caractéristiques d'aptitude à l'emploi I.S.O.L.E conforme aux certificats ACERMI.

Résistance au feu

Les résistances au feu de l'ensemble des composants de cloisons ou de revêtements doivent être conformes aux prescriptions minimales de la réglementation en vigueur.

Protection des pieds de cloisons

La protection des remontées d'eau par capillarité dans les cloisons contiguës à des pièces d'eau doit être réalisée conformément aux dispositions des P.V d'agrément.

Fixations des menuiseries intérieures dans les cloisons

Les cloisons comprendront obligatoirement au pourtour des menuiseries intérieures à incorporer, un profil d'ossature avec fourrure en B.E.R incorporé permettant une meilleure fixation et tenue des huisseries de portes.

Passage de l'alimentation électrique

Le type de cloisons proposé devra permettre le passage dissimulé des alimentations électriques.

Parements finis des plaques

Les parements sont du type à peindre avec finition comparable à un enduit plâtre lissé, notamment en ce qui concerne la planéité entre plaques. Les joints entre plaques seront exécutés avec soins et poncés pour obtenir une surface continue. Les cueillies à la rencontre des murs et plafonds devront être parfaitement rectilignes.

Planéité Générale

Contrairement à l'Article 3.6.2.2 de la Norme NFP 72-203 -1 (DTU 25.41). La planéité générale avec une règle de 2,00m ne devra pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 3 mm.

Type de plaque

Les plaques de plâtre sont de type Placo Activ Air ou équivalent.

Sujétions d'exécution

Les travaux doivent, en outre, comprendre les sujétions suivantes, sans que cette liste soit limitative :

- Toutes coupes, liaisons, garnissages, calfeutrements,
- Tous poteaux, semelles, lisses, taquets,
- Tous enduits de finition après passages et calfeutrements des autres corps d'états.
- Tous taquets de fixation des appareils sanitaires et des radiateurs et mobilier.

La couche de matériaux résiliant, conformément aux recommandations du fabricant et du D.T.U pour la mise en œuvre des cloisons.

Tous les calfeutrements et raccords de finition après l'intervention des autres corps d'état.

La protection efficace, avant les travaux des ouvrages de revêtement de sol en général.

Le nettoyage des locaux après travaux, le brossage de toutes éclaboussures, l'évacuation de tous déchets hors du bâtiment.

L'évacuation aux décharges publiques des déchets de matériaux, emballages, cerclage, etc...

Les cloisons se prolongeant avec les gros murs ou poteaux devront être parfaitement alignés et la liaison devra être réalisée de manière à ce qu'il ne se manifeste pas de désolidarisation. La peau de parement de la cloison viendra en habillage de murs ou de poteaux.
Les joints entre cloisons et murs seront recouverts par des bandes de pontage dans le cas où les cloisons buteraient directement sur les matériaux différents.

1.05 : QUINCAILLERIE - SERRURES

Les quincailleries seront de premier choix et seront soumises à l'acceptation de l'Architecte.
L'obligation est faite à l'entreprise d'utiliser des quincailleries estampillées NF conformément aux spécifications des D.T.U.
Les ensembles poignées de manœuvre seront de type Bricard Tempo sur plaque aux 2 faces, ou équivalent.

Les serrures seront choisies pour répondre à la référence (sur organigramme de la maitrise d'ouvrage), elles seront du type à mortaiser.
L'entrepreneur du présent lot se rapprochera de l'entrepreneur des lots Menuiseries extérieures et serrurerie pour la mise au point de l'organigramme sur les portes extérieures
Il sera prévu des canons de chantier sur les portes intérieures, les canons définitifs seront posés à la livraison des bâtiments.
Les ferme-porte seront posés en applique en face intérieure des locaux, et seront de type Vachette Assa Abloy à bras compas, réf. Aube Anjou.

1.06 : PAREMENTS DE FINITION

1.06.1 Menuiseries livrées non peintes

Les travaux d'impression seront exécutés par le titulaire du lot Peinture, en atelier du menuisier, avant toute pose des menuiseries quelles qu'elles soient.
Tous les ouvrages métalliques tels que les quincailleries et ferrures. Devront recevoir en usine une protection antirouille.
Toutefois, le titulaire du présent lot effectuera, à ses frais, l'impression au minium de plomb des parties cachées des ferrures ainsi que des entailles dans les bois.
Toutes les menuiseries seront présentées au Maître d'œuvre pour réception sur simple demande.

1.06.2 Menuiseries livrées finies

L'entrepreneur du présent lot veillera tout particulièrement à la parfaite conservation des menuiseries livrées finies et ce, sous son entière responsabilité.

1.07 : RECEPTION DES SUPPORTS

L'entreprise sera tenue de vérifier et de veiller à ce que les ouvrages devant servir de support aux cloisons de doublage et de distribution soient conformes aux D.T.U 20.1.

1.08 : PROTECTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages de menuiseries devront être soigneusement protégés pendant le transport, manutention, stockage, pendant et après la mise en œuvre, en particulier pour les ouvrages à parements finis.
Toutes les menuiseries abîmées, rayées, déformées, épaufrées, tachées ou détériorées au moment de la réception, seront refusées et remplacées au frais du titulaire du présent lot. Dans ce cas l'entreprise prendra à sa charge les travaux de menuiserie ainsi que les détériorations occasionnées aux ouvrages mis en œuvre par les autres corps d'état.
Les bâtis et huisseries seront équipés de barres d'écartement en pied.

1.09 : PORTES COUPE FEU

L'entreprise devra pour la fourniture des blocs portes Coupe Feu, présenter le certificat du C.S.T.B., homologuant le type de blocs portes qu'elle doit fournir.

1.10 : COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS DE METIERS

L'entreprise du présent lot devra conduire ses travaux en parfaite coordination avec les autres corps de métiers et notamment :
GROS ŒUVRE: Pour incorporations en mur existant / mur maçonné
ELECTRICITE Pour les canalisations à incorporer
CHAUFFAGE Pour les calculs thermiques
PANNEAUX ISOTHERMES Pour la mise en place des faux plafonds

1.11 : NETTOYAGE

Après intervention du présent lot, les locaux seront nettoyés de tous déchets, éclaboussures, etc.. de façon à être livrés en parfait état de propreté.
L'exécution des revêtements de sols et murs ne commencera que lorsque cette condition sera remplie.

1.12: ECHANTILLONS

L'entrepreneur sera tenu de fournir, et de présenter toute la panoplie des quincailleries prévues au présent C.C.T.P.
En règle générale, l'entrepreneur du présent lot sera tenu de fournir et de présenter tous les échantillons demandés par la Maîtrise d'œuvre.
L'entrepreneur devra tenir compte, à la suite de ces présentations, des modifications éventuelles demandées par l'Architecte.

1.13 : CHOIX DES MATERIAUX PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE ET LA MAITRISE D'OEUVRE

Avant la pose des appareils un échantillonnage défini par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre sera présenté afin d'arrêter le matériel.
Toute fourniture et pose de matériel est suspendue à l'approbation ci- avant définie.

1.14 : CONTROLE DES OUVRAGES

Un bureau de contrôle choisi par le Maître d'Ouvrage assurera les contrôles techniques dans la limite de ses missions indiquées au C.C.A.P.
L'entrepreneur du présent lot s'engage à lui communiquer en temps utile ses études techniques, calculs et plans d'exécution et d'une manière générale, tous les documents cités à l'Article 1.03 du présent C.C.T.P.

1.15 : CONTRAINTE DU SITE

Les entreprises prendront toutes précautions afin de réduire au minimum les nuisances dues au chantier en site occupé (bruits, accès livraison, poussières, etc...).

1.16 : INSTALLATION DE CHANTIER - COMPTE PRORATA

A inclure dans la remise de prix de l'entreprise suivant les modalités du Cahier des Clauses Communes.

1.17 : SECURITE CHANTIER

Le chantier sera soumis à la réglementation sur la coordination de chantier (Loi N°93.14.18 du 31/12/93 - Décret d'application N°94.11.59 du 26/12/94).
Les entreprises sont tenues de fournir un dossier PPS-PS tenant compte des dispositions prises dans le plan général de coordination P.G.C. et le plan d'installation de chantier.

1.18 : SECURITE DES TRAVAILLEURS

L'Entreprise du présent lot fera son affaire des mesures de sécurité à prendre pour assurer la protection des travailleurs, notamment la mise en place de garde-corps provisoires ainsi que tous échafaudages nécessaires. Elle prendra contact avec l'entreprise de Gros OEuvre pour étudier avec, celle-ci les dispositions à prendre pour la fixation des éléments de protection.

1.2 MENUISERIE INTERIEURE

1.2.1 Portes 80 PL

Bâti de porte en bois massif résineux (non exotique) abouté, toupillé et rainuré, formant battée de la porte.
Finition avec l'environnement par champlat en bois massif.
Porte pleine finition stratifiée teinte au choix architecte, 3 paumelles de 180.
Largeur de passage de 80 cm.
Equipement de manœuvre et de condamnation de type plaque inox aux 2 faces et poignée coudée ref. Bricard Tempo ou équivalent.
Canon traversant Européen sur organigramme du maitre d'ouvrage, ou bec de cane à condamnation intérieure, ou de la barre de tirage PMR laquée, selon tableau de bloc portes.

Localisation : tableau de nomenclature de portes.

1.2.2 Portes 90 PL

Identique point précédent.
Largeur de passage de 90 cm.

Localisation : tableau de nomenclature de portes.

1.2.3 Portes 90 PL classement EI 30

Caractéristiques identiques point précédent.
Classement de l'ensemble EI 30.

Localisation : tableau de nomenclature de portes.

1.2.4 Portes 140 PL classement EI 30

Caractéristiques identiques point précédent. 2 vantaux 90 / 50 simple action.
Classement

Localisation : tableau de nomenclature de portes.

1.2.5 Portes 140 PL classement EI 30 + oculus

Caractéristiques identiques point précédent.
Oculus vitrés dimensions 40 x 120 cm h.

Localisation : tableau de nomenclature de portes.

1.2.6 Portes 140 PL vitrées classement EI 30 – asservissement – simple action

Bloc porte DAS.
Bâti de porte en bois massif résineux (non exotique) abouté, joints gonflants.
Double porte simple action, oculus vitrés dimensions 40 x 120 cm h.

Classement de l'ensemble EI 30.
Ferme porte à bras débrayable encastré et raccordement électrique sur les attentes du lot ELEC, pour asservissement sur le zonage de l'alarme.
Maintien en position ouverte.

Localisation : tableau de nomenclature de portes.

1.2.7 Portes 140 PL vitrées classement EI 30 – asservissement – double action

Bloc porte DAS.
Bâti de porte en bois massif résineux (non exotique) abouté.
Double porte double action par pivot ventouse va et vient, oculus vitrés dimensions 40 x 120 cm h.
Classement de l'ensemble EI 30.
Fourniture et pose du pivot ventouse, débrayable, et raccordement électrique sur les attentes du lot ELEC, pour asservissement sur le zonage de l'alarme.
Possibilité de maintien en position ouverte ou fermée.

Localisation : tableau de nomenclature de portes.

1.2.8 Butoirs de portes

Butoirs de portes métalliques de type demi lune en inox, caoutchouc en butée.
Fixation mécanique dans la dalle.

Localisation : tableau de nomenclature de portes, toutes portes sauf stratifié compact.

1.2.9 Portes 90 PL stratifié compact

Bâti et porte en panneau stratifié compact ép. 12 mm minimum, chants polis.
Paumelles dégondables, verrou intérieur avec marquage libre occupé + décondamnation de l'extérieur par carré. H. 210 cm. Teinte unie au choix dans la gamme.

Localisation : tableau de nomenclature de portes, 1 douche au R-1 zone vestiaires.

1.2.10 Accessoires wc PMR

F et P de barre de tirage aux normes PMR, en acier laqué teinte blanche.

Localisation : wc PMR au R-1 sur la porte côté intérieur et en pose murale.

1.2.11 Escalier droit salle à manger

Escalier droit comprenant :

- Limons latéraux en profilés métalliques fer plat h. 200 ou équivalent
- Platines de fixation au sol et sur palier invisibles
- Marches bois massif hêtre ép. 30 mm fixées en sous face par profilé métallique en T formant raidisseur
- Cornière métallique sur tous les nez de marche, ép. 20/10e
- Contre marches bois massif hêtre ép. 20 mm
- Première et dernière contremarche de chaque volée contrastée (lasure colorée grise)
- Assemblage marche / contremarche rainuré bouveté invisible
- Parties bois compris sous face : finition vernis incolore aspect mat non mouillé
- Parties métalliques : finition laquage époxy RAL 9010

- Clous podotactiles inox vissés selon norme (partie supérieure)

Garde-corps métallique latéral (d'un seul côté) comprenant :
- Main courante en tube creux diam. 30 mm
- Montants verticaux en tube creux diam. 30 mm fixation à l'anglaise sur le limon latéral par un fer plat formant platine
- Remplissage par tubes creux en acier diam. 20 mm espacés de 11 cm selon norme
- Finition laquage époxy teinte RAL 9010

Localisation : salle à manger entre R0 et R-1

1.2.12 Main courante escalier

Main courante comprenant :

- Main courante latérale à l'escalier décrit précédemment, en tube métallique creux diam. 30 mm fixé par écuyer en tube 20 mm dans le mur latéral. Finition époxy teinte RAL 9010.

Localisation : salle à manger entre R0 et R-1

1.2.13 Affichage

F et P de 2 vitrines d'affichage comprenant :
- Cadre en aluminium laqué teinte RAL 9010
- Fond en panneau laqué époxy teinte RAL 9010
- Vitrage clair sur charnières coulissantes
- Dimensions 120 x 60 cm h

Localisation : selon plans, 2 unités.

1.2.14 Coffres d'habillage conduites verticales

Façons de coffres en panneaux CTP peint.

Localisation : selon plans

1.2.15 Trappes accès réseaux

F et P de trappes d'accès aux réseaux constituées de :
- Cadre en bois massif compris recouvrement de la paroi
- Trappe affleurante amovible en panneau prêt à peindre

Localisation : prévoir 5 unités

1.2.16 Signalétique règlementaire

F et P de plaques de signalétique règlementaire en PVC imprimé (TGBT, LOCAL TECHNIQUE, …).

Localisation : 8 unités à fixer sur les portes

1.2.17 Plans d'évacuation

F et P de plans d'évacuation constitués de :
- Panneau format A4 en aluminium imprimé ép. 2 mm mini

- Fixation mécanique murale
- Compris réalisation des plans avec informations règlementaires

Localisation : selon règlementation au R-1 et R0

1.2.18 Caissons bas - bar

F et P de caissons bas constitués de :
- 1 caisson de 120 x 60 cm h 90 pour l'évier, l'ensemble teinte noire finition satinée
 - Socle surélevé formant plinthe
 - 2 étagères intérieures teinte blanche compris découpes pour évacuations, pose sur taquets réglables en hauteur, traitement des découpes teinte noire
- 5 caissons de 60 x 60 cm h 90
 - Finition identique au précédent
 - 2 étagères sur taquets, teinte noire
 - 2 tiroirs sur coulisses à billes, fermeture à clé en partie haute, dimensions 18 x 60 cm, poignée de tirage de type bouton métallique diam. 20 mm, finition teinte noire identique
- 1 caisson de 120 x 60 cm h 90 en retour
 - Finition identique aux points précédents
 - 2 étagères sur taquets, teinte noire
- Plinthe filante teinte identique aux caissons, compris joint souple en compression avec le sol,

Localisation : bar au R-1

1.2.19 Plan de travail - bar

F et P de plan de travail en recouvrement des caissons décrits au point précédent, de type :
- Finition stratifiée HPL teinte noire compris chant
- Profondeur 70 cm
- Panneau support en aggloméré ép. 30 mm traitement hydrofuge PEFC

Localisation : bar au R-1

1.2.20 Panneau de fond et plan de bar

F et P de panneau de fond et plan de bar haut, de type :
- Ossature bois en montants et traverses, fixation au sol et sur les meubles caisson décrits aux points précédents, compris calage pour passage des réseaux EF EC et évacuation entre meuble et structure.
- Panneau de finition fixation invisible, toute hauteur de bar 110 cm, de type panneau aggloméré finition stratifiée teinte noire satiné ép. 19 mm
- Plinthe intégrée de type profilé aluminium extrudé 10 x 100 mm environ, encastrée dans le panneau pour finition affleurante avec le stratifié noir
- Crédence au dessus des meubles identique au panneau de finition côté client
- Plan de bar en panneau agglo ép. 30 mm mini traitement hydrofuge PEFC, finition stratifié compris chants arrondis, teinte inox.

Localisation : bar au R-1 selon plans et détails

1.2.21 Plan de travail des frigos + crédence

F et P de plan de travail en fixation murale et au sol, de type :

- Finition stratifiée HPL teinte noire compris chant
- Profondeur 70 cm
- Panneau support en aggloméré ép. 30 mm traitement hydrofuge PEFC
- Fixation murale par tasseau en sous face
- Jouées latérales en about et 1 montant intermédiaire, teinte noire finition satinée
- Crédence en panneau stratifié teinte noire h. 20 cm au dessus du plan de travail, longueur 331 cm, compris chants visibles, pose collée sur le mur

Localisation : bar au R-1

1.3 PLATRERIE ISOLATION ZONE VESTIAIRES, CUISINE et SALLES A MANGER :

1.3.1 Doublage mural hydro + isolation thermique en façade

Contrecloison de doublage thermique constituée de :

- Préparation du support existant (suppression des subjectiles, nettoyage dépoussiérage)
- Isolation thermique de type laine minérale en panneaux semi rigides pose continue et soignée, selon étude thermique et prescriptions en vigueur
- Ossature métallique MOB 25 sur chevilles polyamide
- Pare vapeur
- Plaque parement BA 13 HD, hydro selon le classement du local

Localisation : doublages des murs de façade zone vestiaires toute hauteur de façade, doublage en tête des châssis du R-1 et R0 côté terrasse extérieure, selon plans et coupes architecte.

1.3.2 Cloisons de 100 parement hydro

Cloisons de distribution de type placostyl :

- Ossatures métalliques M 48 / semelles / rail de tête, renforts aux niveaux des chevêtres et des portes – sujétion classement locaux humides EB+c
- Isolation thermique / acoustique de type laine de bois 50 mm en panneaux semi rigides
- Parement aux 2 faces de 2 plaques de BA 13 HD / classement hydro / EI 30 ou 60 selon les plans de repérages.
- Calicots + double passe d'enduit prêt à peindre

Localisation : cloisonnements au R0 et R-1, selon plans et coupes architecte (zone vestiaires et salle à manger).

1.3.3 Cloisonnement EI 60 autour de l'escalier central

Cloisons de distribution de type placostyl en fermeture de l'escalier central du bâtiment état major :

- Ossatures métalliques M 48 / semelles / rail de tête, renforts aux niveaux des chevêtres et des portes
- Isolation thermique / acoustique de type laine de bois 50 mm en panneaux semi rigides
- Parement aux 2 faces de 2 plaques de BA 13 HD / classement EI 60
- Calicots + double passe d'enduit prêt à peindre

Localisation : cloisonnements au R-1 en fermeture de l'escalier central par rapport à la circulation, selon plans et coupes architecte.

1.3.4 Soffite horizontale

Ossature métallique en profilés assemblés formant coffrage de soffite, parement plaque de plâtre BA 13, double passe enduit sur bandes calicots.

Localisation : selon plans et coupes architecte.

1.3.5 Faux plafonds hygiène en dalles

F et P de faux plafonds en dalles minérales sur ossature métallique, de type KNAUF AMF Thermatex Aquatec ou équivalent, composé de :
Ossature métallique T 15/90 laquée blanc, panneau LM hygiène 60 x 60 cm.
Compris toutes sujétions de découpes et d'ajustements. Finition périphérique par plage BA 13 (pas de coupe de dalle).

Localisation : zone vestiaires, circulation attenante, local chef, zone réserve, locaux cuisine, laverie au R-1 selon plan de repérage.

1.3.6 Faux plafonds hygiène en dalles pose cachée

F et P de faux plafonds en dalles minérales sur ossature métallique, de type KNAUF AMF Thermatex Aquatec ou équivalent, composé de :
Ossature métallique Finesse pour pose cachée, démontable - Système A.2 / A.3, panneau LM hygiène 60 x 60 cm.
Compris toutes sujétions de découpes et d'ajustements. Finition périphérique par plage BA 13 (pas de coupe de dalle).

Localisation : salle à manger R-1 et R0 compris zone de distribution, salle J. Verne et chef de corps au R0.

1.3.7 Faux plafonds BA 13 EI 60 escalier central

Ossature métallique sur suspentes, plaque de plâtre feu BA 13, double passe enduit sur bandes calicots. Laine minérale 50 mm posée sur la plaque.
Classement EI 60. Compris raccordements avec l'environnement pour obtention du classement EI 60 depuis la zone cuisine vers l'escalier.

Localisation : selon plans, escalier central bâtiment état-major en jonction avec le palier béton existant.

1.3.8 Trappes

Fourniture et pose de trappes 40 x 40 ou 50 x 50 cm :
- Cadre métallique
- Trappe métallique articulée sur carré

Finition laquée

Localisation : selon plans phase PRO.

1.4 PLATRERIE ISOLATION ZONE BAR et RESERVE R-1

1.4.1 Suppression doublages et plafonds existants

Suppression des doublages muraux et plafonds suspendus existants, compris luminaires, grattage et nettoyage du support.

Localisation : bar au R-1.

1.4.2 Doublages thermiques muraux

Contrecloison de doublage thermique constituée de :
- Préparation du support existant (suppression des subjectiles, nettoyage dépoussiérage)
- Isolation thermique de type laine minérale en panneaux semi rigides pose continue et soignée, selon étude thermique et prescriptions en vigueur
- Pare vapeur
- Ossature métallique MOB 25 sur chevilles polyamide
- Plaque parement BA 13 HD, hydro selon le classement du local

Localisation : doublages des murs de façade du bar au R-1

1.4.3 Reprises de plâtrerie

Reprise des ébrasements et passages de porte.
Enduits des poteaux.

Localisation : bar au R-1.

1.4.4 Soffite horizontale

Ossature métallique en profilés assemblés formant coffrage de soffite, parement plaque de plâtre BA 13, double passe enduit sur bandes calicots.

Localisation : selon plans et coupes architecte, prévoir 10 ml.

1.4.5 Faux plafonds hygiène en dalles pose cachée

F et P de faux plafonds en dalles minérales sur ossature métallique, de type KNAUF AMF Thermatex Aquatec ou équivalent, composé de :
Ossature métallique Finesse pour pose cachée, démontable - Système A.2 / A.3, panneau LM hygiène 60 x 60 cm.
Compris toutes sujétions de découpes et d'ajustements. Finition périphérique par plage BA 13 (pas de coupe de dalle.

Localisation : zone bar au R-1

1.4.6 Faux plafonds BA 13 EI 60 réserve

Ossature métallique sur suspentes, plaque de plâtre feu BA 13, double passe enduit sur bandes calicots. Laine minérale 50 mm posée sur la plaque.

Localisation : selon plans, réserve au R-1.

1.4.7 Trappes

Fourniture et pose de trappes 40 x 40 ou 50 x 50 cm :
- Cadre métallique

- Trappe métallique articulée sur carré

Finition laquée

Localisation : provisionner 4 unités .

1.5 PLATRERIE ISOLATION ZONE WC R-1

1.5.1 Doublages mural hydro + isolation thermique en façade

Contrecloison de doublage thermique constituée de :
- Préparation du support existant (suppression des subjectiles, nettoyage dépoussiérage)
- Isolation thermique de type laine minérale en panneaux semi rigides pose continue et soignée, selon étude thermique et prescriptions en vigueur
- Pare vapeur
- Ossature métallique MOB 25 sur chevilles polyamide
- Plaque parement BA 13 HD, hydro

Localisation : doublages intérieur des murs de façade des WC sur terre plein (15 m²)

1.5.2 Cloisons de 72 parement hydro

Cloisons de distribution de type placostyl :
- Ossatures métalliques M 48 / semelles / rail de tête, renforts aux niveaux des chevêtres et des portes
- Isolation thermique / acoustique de type laine de bois 50 mm en panneaux semi rigides
- Parement 1 plaque de BA 13 HD par face / classement hydro
- Calicots + double passe d'enduit prêt à peindre

Localisation : cloisonnements WC R-1, selon plans architecte

1.5.3 Reprises de plâtrerie

Reprise des ébrasements et passages de porte :
- Enduit plâtre sur les ébrasements de la porte d'accès au sas des wc
- Baguettes d'angles métalliques

Localisation : wc public au R-1, selon plans architecte

1.5.4 Séparatifs urinoirs

F et P de séparatifs d'urinoirs de type Céramique sanitaire de marque Geberit ou équivalent ref 110000000 couleur blanc.

Localisation : 2 unités en wc hommes R-1, selon plans architecte.

1.5.5 Faux plafonds hygiène en dalles

F et P de faux plafonds en dalles minérales sur ossature métallique, de type KNAUF AMF Thermatex Aquatec ou équivalent, composé de :
Ossature métallique T 15/90 laquée blanc, panneau LM hygiène 60 x 60 cm.
Compris toutes sujétions de découpes et d'ajustements.

Localisation : totalité zone wc R-1 compris sas.